

Au surplus, on se contentait souvent à cette époque d'inscrire dans les nécrologes et sur les tombeaux la date du mois sans faire mention de l'année. L'építaphe du jeune Thierry, dont le style et la forme attestent l'exécution primitive nous en fournit la preuve :

Francia quem genuit Lugdunus flumine sacro
 Diluit et Christo participare dedit
 Theodricum innocuum retinet hic urna sepultum
 Quem dura ex ipsis mors tulit uberibus
 Nec tamen in mortis poterit consistere regno
 Quem vitae aeternae fons sacer exhibuit
 Germine praeclaro claris natalibus ortus
 Vix anni unius transierat spatium
 Sed Christi in regno aeternos ille obtinet annos
 Atque agnum niveum candidus insequitur
 Deponat lacrymas pietas jam sancta parentum
 Praemissum studeat pignus ad astra sequi
 Abstulit hunc terris octimbris concita mensis
 Quinta dies celso restituit que Deo.

Cette inscription est empreinte de la profonde douleur des parents que précédait au tombeau leur enfant, à peine âgé d'un an. Elle nous apprend la noble origine de Thierry, né dans le pays qui commençait à porter le nom de France, son baptême à Lyon et enfin sa mort, arrivée le cinq d'un mois d'octobre, dont elle ne rappelle pas l'année.

Durant l'époque où il gouverna le royaume de Provence, Gérard résidait ordinairement à Lyon ou à Vienne. Nous venons de voir qu'il fit baptiser son fils dans la première de ces deux villes et que les solides murailles de la seconde furent le dernier espoir de sa fortune expirante. Plusieurs chartes attestent sa généreuse piété envers les églises de Lyon et de Vienne qui lui furent redevables de donations et de restitutions importantes ; mais il est